Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20261030-DELIB61_2026-DE

Date de convocation : le 23 octobre 2026

Délib n° 61-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2026

Le trente octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme DOCET Charlène ; M. SERRES Alexandre ; Mme COUZIC Jessica ; M. LASSERRE Christian ; M. LOISON Thomas ; Mme GOCOVA Zuzana ; M. VAN NOPPEN Johan. **Excusées** : Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; Mme UZEL Martine **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène Mme WILLIAME Marie-Noëlle a donné pouvoir à Mme LE BORGNE Anne. Mme UZEL Martine a donné pouvoir à M. VAN NOPPEN Johan.

REPAS DES AÎNÉS et DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

Madame le Maire explique que deux devis ont été demandés à titre comparatif à deux traiteurs locaux. La différence de prix importante a amené les élus à choisir Le Gwenëstan.

Madame le Maire propose donc au conseil Municipal de valider le devis établi par ce traiteur sur la base de 60 personnes (nombre à confirmer après les inscriptions) au tarif de 32 € par invité, chaque accompagnant extérieur devant payer son repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20261030-DELIB61_2026-DE